

Index Egalité Femmes-Hommes

INDEX EGALITÉ FEMMES-HOMMES

Déclarée grande cause du quinquennat par la Présidence de la République française, l'égalité Femmes-Hommes a été placée au cœur des priorités gouvernementales.

Dans ce contexte, par décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, un nouveau dispositif a été défini, au terme duquel les entreprises françaises de plus de cinquante salariés s'évaluent chaque année dans le domaine de l'égalité professionnelle avec l'Index Egalité Femmes-Hommes.

Bâti autour d'indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure, par entité juridique, différentes données en matière d'égalité professionnelle :

- écarts de rémunération,
- écarts dans la proportion de femmes et d'hommes augmentés et de femmes et d'hommes promus,
- écarts dans la proportion de femmes et d'hommes promus,
- augmentation systématique des femmes l'année d'un congé de maternité,
- nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

En deçà d'un seuil de 75 points sur 100, l'entreprise est dans l'obligation de définir et mettre en œuvre les mesures nécessaires, dans un délai de trois ans.

Les notes obtenues dans les différentes entités du Groupe sont les suivantes en 2019 :

- Société Etienne Lacroix Tous Artifices 89 sur 100,
- Société Moulage Plastique du Midi 88 sur 100,
- Société Alsetex 88 sur 100.

Ces résultats témoignent de l'engagement de l'entreprise en faveur de la réduction des éventuels écarts constatés et d'encourager la réduction de ceux-ci.



6, boulevard de Joffrery
CS 30213
31605 Muret Cedex - FRANCE
Tél. : +33 (0) 561 566 500
Fax : +33 (0) 561 514 277

www.etienne-lacroix.com